

## **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU GRAND VALLAT**

### **COMITÉ SYNDICAL DU 12 AVRIL 2024**

#### **PROCES VERBAL**

##### **Date de la convocation :**

Le vendredi 29 mars 2024.

##### **Date et lieu du comité syndical :**

Le mardi 12 avril 2024, le Comité Syndical du SIGV dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 12h15- à 4 rue du Bouleau, 13 109 SIMIANE COLLONGUE, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ.

##### **Présents :**

Monsieur MALLIÉ Richard, délégué du Conseil Municipal de BOUC BEL AIR  
Monsieur ARDHUIN Philippe, délégué du Conseil Municipal de SIMIANE COLLONGUE  
Monsieur CANAMAS Robert, délégué du Conseil Municipal de SIMIANE COLLONGUE  
Monsieur CASSARO Joseph, délégué du Conseil Municipal de BOUC BEL AIR  
Monsieur HASSINE Isaac, délégué du Conseil Municipal de CABRIES  
Madame LOUIS Evelyne, déléguée du Conseil Municipal de BOUC BEL AIR  
Monsieur PIETRI Mathieu, délégué du Conseil Municipal de BOUC BEL AIR  
Madame SOUCHON Sylvie, déléguée du Conseil Municipal de CABRIES  
Monsieur TANTI Christian, délégué du Conseil Municipal de CABRIES  
Madame VALÉRA Dominique, déléguée du Conseil Municipal de SIMIANE COLLONGUE

##### **Pouvoir :**

Madame VENTRON Amapola, déléguée du Conseil Municipal de CABRIES donne pouvoir à Monsieur MALLIÉ Richard, délégué du Conseil Municipal de BOUC BEL AIR

##### **Absente excusée:**

Madame LE MEUT Corinne, déléguée du Conseil Municipal de BOUC BEL AIR

##### **Désignation du secrétaire de séance :**

Conformément aux dispositions du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance Madame LOUIS Evelyne, est désignée en qualité de secrétaire par le conseil syndical et accepte cette fonction.

##### **Ordre du jour :**

- Adoption du procès-verbal de la séance du 5 mars 2024
- Approbation du compte administratif -Exercice 2023
- Approbation du compte de gestion -Exercice 2023
- Affectation du résultat de l'exercice 2023
- Vote du budget primitif -Exercice 2024
- Subvention aux associations- Exercice 2024
- Approbation des participations des communes -Exercice 2024
- Subvention aux collèges- Exercice 2024

#### **24.02.05 Approbation du procès-verbal du comité syndical du 5 mars 2024**

Le procès-verbal de la réunion du Syndicat Intercommunal du Grand Vallat du 5 mars 2024 n'appelle aucune observation de la part des membres en présence.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Joseph CASSARO demande que l'on puisse étudier la possibilité de filmer les comités syndicaux. Monsieur Richard MALLIÉ indique que cela demande un traitement de plus par le syndicat qui ne dispose pas des mêmes ressources que les villes. Monsieur Philippe ARDHUIN ne voit pas ce que le film apporterait de plus que le procès-verbal de séance.

#### **24.02.06 Approbation du Compte Administratif- Exercice 2023**

Le Président de séance Richard MALLIE confie la présidence à Monsieur Philippe ARDHUIN et quitte la salle le temps du vote de la présente délibération.

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de Philippe ARDHUIN, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2023 exécuté par Richard MALLIÉ, Président du Syndicat Intercommunal jusqu'au 8 octobre 2023 et par Amapola VENTRON à partir du 9 octobre 2023, après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou	RECETTES ou	DEPENSES ou	RECETTES ou	DEPENSES ou	RECETTES ou
	DEFICIT *	EXCEDENTS *	DEFICIT *	EXCEDENTS *	DEFICIT *	EXCEDENTS *
Résultats reportés	-	170 003,82	-	96 278,35		266 282,17
Opérations de l'exercice	1 175 327,43	1 243 340,28	444 709,36	394 670,93	1 620 036,79	1 638 011,21
<b>TOTAUX</b>	<b>1 175 327,43</b>	<b>1 413 344,10</b>	<b>444 709,36</b>	<b>490 949,28</b>	<b>1 620 036,79</b>	<b>1 904 293,38</b>
Résultats de clôture	-	238 016,67		46 239,92	-	284 256,59
Restes à réaliser		-	129 018,32	34 954,54	129 018,32	34 954,54
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>1 175 327,43</b>	<b>1 413 344,10</b>	<b>573 727,68</b>	<b>525 903,82</b>	<b>1 749 055,11</b>	<b>1 939 247,92</b>
RESULTATS DEFINITIFS	-	238 016,67	47 823,86		-	190 192,81

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des voix exprimées.

### **24.02.07 Approbation du Compte de Gestion- Exercice 2023**

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, délibérant sur le compte de gestion de l'exercice 2023.

Après s'être fait présenter le budget primitif, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le bordereaux de titres de recettes, le compte de gestion dressé par le comptable du SGC d'Aix en Provence accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable du SGC d'Aix en Provence repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé par le comptable du SGC d'Aix en Provence pour l'exercice 2023, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

### **24.02.08 Affectation du résultat- Exercice 2023**

Monsieur le Richard MALLIÉ, rappelle aux membres du Syndicat qu'il convient de constater au compte administratif la réalité du résultat de l'exercice de l'année précédente : un solde positif ou un besoin de financement.

Précise que ce n'est qu'après avoir consigné la réalité de ce résultat que celui-ci fait l'objet d'une affectation;

Le Comité Syndical a arrêté les comptes de l'exercice 2023 en adoptant le compte Administratif 2023 qui fait apparaître :

-Un résultat d'exécution (Excédent) de la section de fonctionnement de :  
238 016.67 €

-Un résultat d'exécution (Excédent) de la section d'investissement de :  
46 239.92 €

En prenant en compte les restes à réaliser (dépenses) d'un montant de 129 018.32 € et en prenant en compte les restes à réaliser (recettes) d'un montant de 34 954.54 €, il est donc constaté un résultat final d'investissement (Déficit) de 47 823.86 €.

Le résultat de fonctionnement doit prioritairement être affecté à la couverture du déficit de la section d'investissement, et au cas où il resterait des crédits disponibles, ceux-ci seraient librement affectés par l'organe délibérant.

Il est proposé d'affecter les résultats de l'exercice 2023 de la manière suivante :

Compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté : 190 192.81 €

Compte 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé : 47 823.86 €

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

#### **24.02.09 Vote du Budget Primitif- Exercice 2024**

Monsieur Richard MALLIÉ soumet à l'approbation du Syndicat le Budget Primitif de l'exercice 2024,

Le Budget s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 2 355 610,98 €,

Vu la délibération n°24.01.02 du 5 mars 2024, présentant le Rapport d'Orientation Budgétaire- Exercice 2024,

La répartition des recettes et des dépenses entre les deux sections de fonctionnement et d'investissement se présente comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 536 089.75 €
Dont intérêts des emprunts	
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	819 521.23 €
Dont remboursements d'emprunts	
TOTAL EN DEPENSES	2 355 610.98 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 536 089.75 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	819 521.23 €
TOTAL EN RECETTES	2 355 610.98 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **24.02.10 Attribution de subventions aux associations- Exercice 2024**

Monsieur Richard MALLIÉ expose aux membres du Comité Syndical ;

Dans le cadre de la conduite des actions de la prévention de la délinquance, le syndicat fait appel régulièrement à des associations et organismes aux compétences nécessaires pour mener à bien ces missions.

Monsieur le Vice-Président propose donc le versement d'une subvention aux associations ci-dessous :

Associations	Montant
La Source	5 000 €
Ecole des Parents	13 000 €
<b>Total</b>	<b>18 000 €</b>

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

### **24.02.11 Approbation des participations des communes- Exercice 2024**

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, délibérant sur les participations des communes-exercice 2024,

Vu la délibération n°21.05.24 en date du 12 juillet 2021 modifiant les statuts du Syndicat Intercommunal du Grand Vallat et notamment l'article 7 qui précise la répartition des participations financières des communes,

Vu la nécessité de déduire du montant de la participation de Cabriès, d'une partie de l'emprunt que la ville avait remboursé par anticipation à sa sortie du syndicat en 2017 (35 652.57 euros pour 2024 conformément au document joint à la délibération),

Vu la nécessité de reporter le montant déduit sur les participations des deux autres communes sur la base des taux de répartitions existants avant l'intégration de Cabriès (65 % Bouc Bel Air, Simiane Collongue 35%),

Il est proposé les quotes-parts des communes selon le tableau ci- après :

<b>Commune</b>	<b>Réfaction Cabriès</b>	<b>Montant des participations conformément aux taux de répartition (BBA : 48.56%, Simiane : 18.73%, Cabriès 32.71%)</b>	<b>Montant des participations avec réfaction pour Cabriès</b>
<b>Bouc Bel Air</b>	<b>+23 174,17 € (65%)</b>	<b>625 831.57 €</b>	<b>649 005.74 €</b>
<b>Simiane-Collongue</b>	<b>+12 478,40 € (35%)</b>	<b>241 388.49 €</b>	<b>253 866.89 €</b>
<b>Cabriès</b>	<b>- 35 652.57 €</b>	<b>421 559.94 €</b>	<b>385 907.37 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 288 780 €</b>	<b>1 288 780 €</b>

La délibération est approuvée à l'unanimité.

### **24.02.12 Subvention aux collèges 2024**

Monsieur Richard MALLIÉ informe les membres du Comité Syndical, d'une demande de Monsieur le Principal du Collège Francois Mitterrand à Simiane-Collongue et de Madame la Principale au collège Marie Mauron Cabriès, sollicitant une subvention pour l'aide au financement des voyages en faveur des élèves.

#### **Collège Francois Mitterrand à Simiane-Collongue**

- Voyage en Italie pour 33 élèves (voyage linguistique)
- Voyage en Allemagne pour 26 élèves (voyage linguistique)

### Collège Marie Mauron à Cabriès

- Voyage en Espagne pour 12 élèves : échanges avec un collège à Malaga (projet numérique et culturel)
- Voyage en Allemagne pour 23 élèves: échanges avec un collège à coté de Linz (échange culturel et linguistique)
- Voyage en Suède pour 28 élèves : échanges avec un collège à côté de Stockholm : projet sur le développement durable

Après examen des différentes demandes, Monsieur le Vice-Président propose le versement d'une subvention plafonnée à 1000 € par établissement.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

### Questions diverses :

#### **- Présentation de l'analyse de Monsieur Christian TANTI et monsieur Joseph CASSARO sur les emprunts en cours du SIGV**

Compte tenu des éléments remis par Florence CAUHAPE, il n'a pas lieu de renégocier les emprunts en cours qui sont suffisamment sécurisés.

#### **- Présentation par Madame Coralie GASPARI du climat scolaire au sein des établissements des communes membres**

Madame Coralie GASPARI indique que cette année le climat s'est dégradé rapidement sur des périodes relativement calmes les années précédentes : climat tendu normalement vers mai/juin qui s'est avancé en février.

L'école qui a demandé une réflexion particulière est une des écoles de Bouc Bel Air qui connaît un niveau de CM1 explosif. En effet, certains enfants n'arrivaient plus à gérer leurs émotions et le service prévention s'est retrouvé à gérer des situations très conflictuelles qui dépassent les limites : élèves qui frappent des agents du périscolaire ou enfants qui explosent et frappent d'autres camarades. Le médiateur a dû intervenir physiquement pour retenir des enfants aux bords de l'explosion.

Le service prévention du SIGV travaille en étroite collaboration avec le service scolaire qui a pris des mesures pour calmer le climat :

- Création de zone de cours : CM2/CP et CE1/CE2/CM1
- Exclusion de certains enfants du temps méridien
- Travail avec les parents renforcé avec le service prévention

Depuis la mise en place de ces zones, le climat s'est rapidement apaisé même si ce niveau CM1 reste préoccupant. Il est prévu par le service de mettre en place des études de cas avec les agents animés par la responsable du service prévention et l'assistante sociale du même service afin de donner des outils aux agents – outils que nous avons mis en place dans une autre école de Bouc et qui avait désamorcé une situation.

Le niveau des CM1/2 reste fragile dans toutes les Ecoles :

- Avec le jeu du Chat-bite qui consiste à se toucher les parties intimes de manière très violente, qui s'est rapidement apaisé.
- Le climat peut être parfois explosif principalement sur des situations isolées connus par les services et où un accompagnement renforcé est mené auprès de ces enfants en difficultés par chaque service et sur chaque temps.
- Avec l'activité « foot » génère beaucoup de conflits - depuis que le service scolaire mairie a décidé de remplacer l'activité, les tensions sont apaisées.
- Nous avons aussi fait intervenir le service prévention de Gendarmerie (MPPF13) sur tous les niveaux CM1/CM2 sur la notion de harcèlement et de violences suite à une situation qui s'est dégradée entre des CM (violences physiques), intervention qui est normalement prévue sur Juin...

Ce climat préoccupant s'est tout de même apaisé avec les mesures prises, cette réactivité entre les services et cette collaboration quotidienne.

D'ailleurs, ce test mené avec la mise en place des zones par le service scolaire va être étendu aux autres écoles au regard des effets bénéfiques. Mais le climat dans cette école reste fragile.

**-Candidatures au sein du comité syndical pour constitution d'un groupe de réflexion sur la thématique de l'enfance, jeunesse et famille :**

Sont candidats à ce groupe de réflexion : Evelyne LOUIS, Dominique VALOIS et Christian TANTI.

**-Candidatures au sein du comité syndical pour constitution d'un groupe de réflexion sur la mutualisation de compétences supplémentaires au sein du SIGV :**

Sont candidats à ce groupe de réflexion : Richard MALLIÉ, Christian TANTI, Mathieu PIETRI, Philippe ARDHUIN, Joseph CASSARO et Sylvie SOUCHON.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h50.

Le secrétaire de séance



Evelyne LOUIS

Le Président de séance

